VERTOU
Inspirer...

DGA Dynamiques Professionnelles et Humaines
Service Gestion RH de Proximité

2026-RH-721

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2026

Au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe

Le Maire de la Ville de Vertou,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 modifié du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération municipale du 23 septembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade et les lignes directrices de gestion, prise après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables comprenant 2 agents promouvables dont 1 femme – 50%, 1 homme -50%,

ARRETE

Article 1er Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe établi au titre de l'année 2026, le fonctionnaire suivant :

- Madame BERNARD Lorine

Soit 1 femme – 100%

Article 2 Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Article 3 Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Vertou, le 10 septembre 2026

Pour le Maire,
Jean-Claude BARBOT
Conseiller municipal
Délégué au personnel et au dialogue social

MAIRIE DE VERTOU
LOIRE-ATLANTIQUE